



Mardi 6 février 2024 - CGT Educ'Action 06, 34 Bd Jean Jaurès, 06300 NICE

JUSQU'À QUAND ALLONS-NOUS OBÉIR AU MÉPRIS DE NOS VALEURS

Mesdames et Messieurs les chef·fes d'établissement, Mesdames et Messieurs les inspecteur·trices, cher·es collègues,

Dans les EPLE, nous sommes toutes et tous en train de préparer la rentrée 2024, autrement dit en train de penser la mise en place des propositions du « chocs des savoirs ».

Cependant, vous avez pu constater, comme nous, qu'une fois de plus nous sommes censé·es mettre en place des mesures dont les textes officiels ne sont pas encore parus. Bien que cette insupportable façon de procéder tende à devenir habituelle, elle n'est pas, pour cette fois, notre préoccupation première.

Ce qui nous paraît extrêmement grave, c'est que le gouvernement et notre ministère ont décidé de sacrifier les fondements de notre École, et en particulier son principe de démocratisation scolaire. Les conclusions de décennies d'études scientifiques nationales et internationales sont niées et on veut nous imposer des pratiques à l'inefficacité connue et démontrée.

Vous l'avez compris, nous parlons en particulier des groupes de niveaux. L'inefficacité de ces derniers en terme d'élévation générale du niveau est prouvée et documentée, tout comme le sont leurs conséquences délétères en terme de ségrégation et de tri social.

Si comme nous vous êtes entré·es dans l'Éducation Nationale avec des ambitions fortes et avec l'idée chevillée au corps que l'élève est une priorité ;

Si comme nous vous êtes entré·es dans l'Éducation Nationale avec l'intention de tout faire

pour favoriser la réussite scolaire de chacun·e d'entre elles et eux, mais également de veiller à leur bien-être ;

Si comme nous vous êtes entré·es dans l'Éducation Nationale avec l'ambition de faire de l'École un lieu de développement et d'émancipation, de chacun·e,

Alors Mesdames et Messieurs les chef·fes d'établissement, nous vous exhortons à ne pas mettre en place ces groupes de niveaux. Et vous, Mesdames et Messieurs les Inspecteur·trices, nous vous exhortons à ne pas pousser à leur mise en place.

Nous sommes conscient·es du dilemme qui est le votre, choisir entre l'intérêt de l'élève et ce devoir de loyauté, avec lequel on ne cesse de vous, et de nous rebattre les oreilles, comme pour finir par nous faire comprendre que la seule chose qui compte c'est l'obéissance, que penser par soi-même, avoir des principes, des idéaux, n'a pas d'intérêt.

Jusqu'à quand les vrai·es acteur·ices de terrain que vous êtes, que nous sommes, allons nous obéir à des injonctions qui dégraderont le climat scolaire sans élever le niveau général ?

Nous sommes certain·es que vous trouverez dans vos équipes une majorité de personnels prêts à vous suivre sur cette voie de la raison. Si vous le souhaitez, nous pourrions également être à vos côtés.

De toute façon, en l'absence de texte réglementaire au moins équivalent, dans la hiérarchie des normes, au code de l'éducation, pour le moment, nous ne sommes tenu·es de nous soumettre qu'à sa version actuelle. Vous le savez, son article R. 421-2 précise clairement que « *L'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves* » est de la compétence du conseil d'administration. En décidant donc dès maintenant dans vos conseils d'administration de répartir les élèves autrement qu'en groupes de niveaux, vous serez en parfaite conformité avec la loi.

Adhérez à la CGT Educ'Action

La CGT Educ'Action, le syndicat qui défend et syndique l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale, y compris les personnels d'encadrement. Pour adhérer, c'est [ici](#).



CGT Educ'Action des Alpes-Maritimes

34 bd Jean Jaurès, 06300 NICE

© CGT Educ'Action 06

